



Communiqué de Presse

Clermont Ferrand, le 7 février 2012

## **L'État, la Région Auvergne, les collectivités locales de la région et France Télécom Orange signent la première convention nationale pour le déploiement du très haut débit.**

Le Préfet de la région Auvergne, le président du Conseil régional, les présidents des conseils généraux de l'Allier, du Cantal, de la Haute Loire, du Puy de Dôme, les présidents des Communautés d'agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, du Puy-en-Velay, de Vichy Val d'Allier, de Clermont Communauté et Moulins Communauté, les maires Riom et de Saint-Flour et le Président-directeur général de France Télécom Orange signent cette convention à Clermont Ferrand sous le haut patronage de Monsieur René RICOL, Commissaire général aux Investissements d'Avenir.

Il s'agit d'une part, de partager la visibilité et le calendrier de déploiement de réseaux à très haut débit – FTTH (fiber to the home ou fibre optique au domicile) de France-Télécom-Orange et d'autre part de se doter d'un outil de dialogue et de partage d'informations permettant aux collectivités territoriales d'accompagner efficacement le déploiement de ces réseaux FTTH. Cette convention permet de préciser le périmètre des investissements privés réalisés sur les fonds propres de France Telecom Orange. C'est donc une étape permettant d'optimiser l'articulation des investissements publics et privés dans un contexte national de maîtrise forte des dépenses.

En effet, lors de la Commission de concertation régionale pour l'aménagement numérique du territoire du 21 octobre 2011, France Télécom - Orange a confirmé ses engagements d'investissements sur la période 2012-2020 dans un réseau à Très Haut Débit ouvert à tous les opérateurs de services sur le territoire des Communautés d'agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, du Puy-en-Velay, de Vichy Val d'Allier ainsi que Clermont Communauté et Moulins Communauté et des Villes de Riom et de Saint-Flour.

**Pour Stéphane Richard, PDG de France-Télécom Orange** « Orange partage l'ambition des pouvoirs publics de déployer le très haut débit, et je confirme à cette occasion nos efforts sur les investissements dans la fibre. Cette convention régionale est une première en France. Dans le contexte économique actuel, elle est une étape décisive et concrète d'un déploiement intelligent du Très Haut Débit. Cela montre bien la nécessité de travailler en complémentarité entre les investissements privés et publics. C'est un défi pour notre industrie et notre pays.

**Pour René Souchon, Président du Conseil régional d'Auvergne** « L'Auvergne est devenue en mars 2009 la première région 100 % haut débit grâce à l'intervention de la Région en partenariat avec les Départements et avec le soutien de l'Etat et de l'Europe. Dès 2008, ce partenariat s'est élargi aux agglomérations en vue d'élaborer le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Auvergne (SDTAN). Celui ci, publié en juillet 2011 dresse l'ambition des acteurs publics pour le déploiement du très haut débit en Auvergne.

L'un de ses fondements repose sur la complémentarité des déploiements privés et publics, gage d'optimisation financière. Cette convention est l'une des premières réalisations concrètes de ce SDTAN et porte sur le périmètre des agglomérations de l'Auvergne et des deux villes de Riom et Saint-Flour. Parallèlement, une consultation publique est actuellement en cours pour un Réseaux d'Initiative Publique (RIP) à très haut débit pour les autres territoires de l'Auvergne ».

**Pour Francis Lamy, Préfet de la région Auvergne** « C'est une étape décisive dans la mise en œuvre concrète du plan de déploiement du très haut débit en région Auvergne. Le projet d'aménagement numérique du territoire régional, élaboré en partenariat entre l'État et l'ensemble des Collectivités locales concernées (Région, Départements, Agglomérations et Villes susmentionnées), pour le déploiement progressif du Très Haut Débit, est désormais entré dans une phase opérationnelle.

Conformément aux priorités fixées par le Président de la République, l'ambition est de permettre un accès au très haut débit pour tous en 2025, en veillant à la complémentarité des investissements privés et publics.

Cette convention formalise les engagements réciproques des pouvoirs publics et des opérateurs, dans le cadre d'une concertation déterminante pour l'aménagement et la compétitivité des territoires. »

### Les engagements d'Orange

C'est aussi l'occasion pour Orange de rappeler son ambition et son engagement d'apporter la fibre optique d'ici 2015 dans 3 600 communes réparties dans 220 agglomérations incluant l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, avec une couverture de 10 millions de foyers en 2015 et 15 millions en 2020, soit 60 % des foyers français. C'est une enveloppe d'investissements de 2 milliards d'euros qui est consacrée à ce programme sur 2010-2015, tenant compte notamment des retours d'expérience des déploiements déjà réalisés. La convention signée avec l'État les collectivités locales de la région s'inscrit pleinement dans cet engagement.

Par ailleurs, le cadre réglementaire pour les déploiements FTTH en dehors des zones très denses ayant été précisé depuis le début d'année 2011, France Télécom-Orange a bâti son offre de gros, publiée le 19 juillet 2011. En conformité avec les principes édictés par l'ARCEP, cette offre permet la mutualisation des réseaux hors zones très denses en laissant le choix à l'utilisateur final de son fournisseur de services. Elle est ouverte à tous les opérateurs. France Télécom-Orange se réjouit aujourd'hui que Free (Groupe Iliad), SFR et Bouygues Télécom aient souscrit à cette offre.

### La fibre optique révolutionne les usages multimédia du foyer

Les débits de la fibre optique, jusqu'à 10 fois plus rapides que ceux de l'ADSL et atteignant jusqu'à 100 Mbit/sec, favorisent l'émergence de nouveaux usages internet et multimédia à la maison. La capacité inédite des réseaux en fibre optique permet de répondre aux besoins des foyers de plus en plus gourmands en débit. En effet, avec la fibre il est possible d'utiliser plusieurs écrans – télévisions en haute définition, ordinateurs, consoles de jeux – en simultané au sein d'un même foyer sans aucun ralentissement. De plus,, la fibre offre également un débit montant très élevé, ce qui facilite l'usage des services tels que le télétravail. Enfin, avec la fibre, de nouveaux services comme la télévision 3D peuvent se démocratiser.

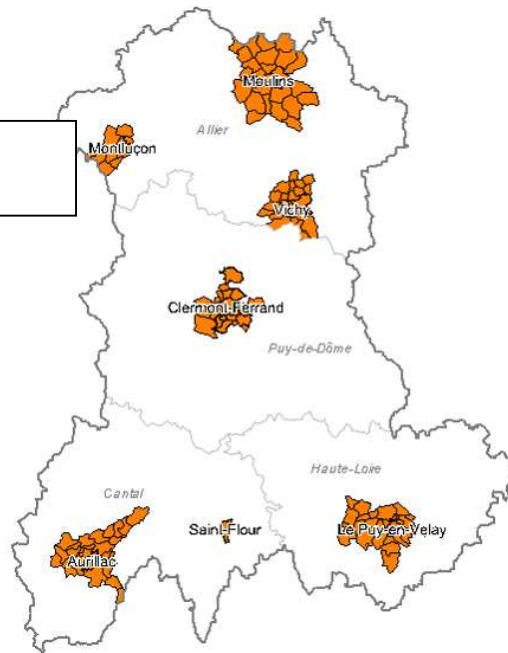
## LOGOS DE TOUS LES SIGNATAIRES /



Intégrer :

# Déploiement Orange en Auvergne

RAJOUTER MENTION DE  
RIOM IDEM ST FLOUR



3 octobre 2011

- 
- 
- La liste des signataires

confidentiel



la